



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Néovacs annonce une émission obligataire de 0,22 M€ dans le cadre de son programme d'equitization

Suresnes, le 8 janvier 2026 – 18h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce la réalisation d'une nouvelle émission d'obligations simples (les « OS ») de 0,22 M€ intégralement souscrite par la Fiducie conformément au programme d'equitization en cours.

Pour rappel, une fiducie-gestion a été constitué en juin 2023 à laquelle a été transférée l'intégralité des 17 687 ORA émises, d'une valeur nominale de 100 € chacune. A la suite de quoi, la Fiducie était chargée :

1. De convertir en actions Néovacs les ORA émises et qui lui ont été transférées, de manière structurée et organisée dans le temps, puis de céder les actions Néovacs en résultant sur le marché (le processus d'*equitization*) ;
2. De souscrire ensuite, dans le temps, à plusieurs émissions successives d'OS pour un montant total maximum de 4 M€, dont la première annoncée ce jour, grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'*equitization* des ORA, et des OS le cas échéant ;
3. De procéder à l'*equitization* des OS.

Aux termes de l'avenant annoncé en mars 2025, les modalités et le calendrier de souscription des OS ont été modifiés dans le but d'optimiser le financement de la Société en permettant une émission accélérée de ces OS, ainsi que certaines modalités de remboursement anticipé des OS. Les termes et conditions des OS telles que modifiées sont mis à la disposition des investisseurs sur le site Internet de la Société.

Avant l'émission obligataire annoncée ce jour, le processus d'*équitization* mené par la Fiducie a permis de lever 2,34 M€, via l'émission initiale d'ORA et les émissions ultérieures d'OS, et a donné lieu à la création de 1 169 288 409 actions. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à cette opération est aujourd'hui non significative (inférieure à 0,0001%).

L'émission d'OS annoncée ce jour pourrait donner lieu à la création de 31 666 666 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,54%.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie (ainsi qu'en OS souscrites par la fiducie), laquelle est à présent chargée de leur équitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.